

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être poser cette question au premier ministre quand nous en arriverons à la période des questions.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'ai à la main le Règlement, l'article 26 du Règlement, lequel se lit comme il suit:

Toute décision sur l'importance pressante de la question, que rend l'Orateur après avoir entendu les raisons formulées à cet égard...

Ici, on ne dit pas que l'Orateur peut limiter les raisons, peut permettre à certains de parler et à d'autres de ne pas pouvoir s'exprimer, mais on dit, et je cite:

...après avoir entendu les raisons formulées à cet égard...

...relativement au caractère pressant du débat. C'est exactement ce que je voulais faire, monsieur l'Orateur. Vous ne voulez pas que je le fasse? Je ne le ferai pas. Je vais collaborer avec la présidence, mais il est plutôt curieux qu'on ait permis à d'autres d'exprimer leurs raisons et que, rendu à mon tour, on ne me l'ait pas permis, et je me demande encore pourquoi.

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE PROGRAMME LÉGISLATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au très honorable premier ministre. Je le fais pour que les travaux de la Chambre soient facilités et que les députés et le public saisissent mieux la situation. Le premier ministre fournira-t-il bientôt au Parlement une liste semblable à celle qu'il a donnée aux journalistes, des mesures législatives prévues, et de l'ordre dans lequel elles seront étudiées, afin que tous les Canadiens aient une certaine assurance que les questions fondamentales, expansion économique, prix élevés, développement et unité du pays, seront abordées de front par le Parlement.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de voir à ce que le très honorable représentant... (*Applaudissements*) L'honorable représentant a déjà commencé à m'impressionner. Je serais donc très heureux de voir à ce que l'honorable représentant, tout comme les autres députés, reçoive une liste comme celle qu'il a proposée. La priorité et l'ordre des sujets énumérés devraient être fixés de concert avec les autres leaders de partis. Quant aux affaires particulières que l'honorable re-

présentant a mentionnées et qui n'ont pas nécessairement trait à des mesures précises que le Parlement devrait adopter actuellement, il y aura, la semaine prochaine, je pense, un débat sur le budget d'une durée de cinq jours, je crois, si le Parlement veut prendre cinq jours, et j'espère que nous pourrions alors traiter de la situation économique. Ensuite, il y aura sous peu deux débats sur les subsides. En ce qui concerne les projets de mesures législatives, je propose qu'une réunion ait lieu très bientôt en vue de l'établissement de priorités qui satisferont tous les intéressés.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE VIETNAM—L'AMORCE DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Pourrait-il dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pendant son séjour à New York à la tête de la délégation canadienne à l'ONU, a eu des entretiens avec des représentants d'autres pays, au sujet de négociations de paix ou Vietnam? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire s'il existe quelque espoir que les pays en question songent sérieusement à prendre des dispositions?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a débattu cette question et d'autres avec des délégués aux Nations Unies. Il a conféré à plusieurs reprises avec des ministres des Affaires étrangères. La question du Vietnam a sûrement été examinée, tout comme d'autres, y compris la situation au Proche-Orient.

A la suite de ces entretiens, tout ce que je puis dire en ce moment, c'est qu'il n'y a pas lieu de croire que des négociations constructives sur la guerre au Vietnam puissent être amorcées en ce moment. Mais cela ne signifie pas que nous n'envisageons pas toujours, de concert avec d'autres membres des Nations Unies, la possibilité de changer cet état de choses. Dans sa déclaration à l'Assemblée aujourd'hui, mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a abordé cette question ainsi que d'autres. S'il est à la Chambre demain, comme je l'espère, il sera peut-être en mesure de répondre aux questions concernant cette déclaration.

**M. Lewis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a présenté récemment des instances au gouvernement américain pour qu'il cesse ses bombardements au Vietnam du Nord et en particulier, si je puis m'exprimer ainsi, ses